



OUVRAGES JURIDIQUES : PANORAMA

Cette fiche offre une vision d'ensemble des différents types d'ouvrages juridiques de niveau universitaire existants.

PLAN DE L'ARTICLE

1. **Manuels**
2. **Traités**
3. **Encyclopédies**
4. **Mémentos**
5. **Mélanges**
6. **Colloques**
7. **Ouvrages de méthodologie**
8. **Travaux universitaires**

1. Manuels

Conçus pour servir de complément aux cours, ces ouvrages traitent de toutes les matières étudiées dans les cursus.

Ils s'adressent aux étudiants (en priorité niveau licence, mais également master). Les spécialistes y trouveront aussi l'essentiel d'un sujet dans un exposé clair, synthétique, complet et actualisé, puisque les manuels sont fréquemment réédités pour intégrer les nouveaux apports législatifs, jurisprudentiels ou doctrinaux.

Le repérage des manuels parmi les ouvrages peut se faire :

- par le titre de l'ouvrage, qui est généralement le reflet exact des matières enseignées (ex : *Introduction générale au droit*, *Manuel de droit des successions*) ;
- par la collection (Précis Dalloz, Collection Manuel chez LGDJ, Thémis aux Presses universitaires de France, ...).

2. Traités

Les traités sont la forme la plus approfondie de l'enseignement universitaire. Apparus dès la fin du 19^{ème} siècle, ils ont connu leur heure de gloire grâce à de grands penseurs juridiques.

Généralement le titre indique qu'il s'agit d'un traité (*Traité de droit administratif*, par exemple).

Certains éditeurs ont regroupé les traités dans une collection particulière (Corpus chez Economica, Traités chez LGDJ...).

3. Encyclopédies

En droit, ce terme désigne un ensemble de publications spécialisées ayant vocation à rassembler les connaissances nécessaires pour appréhender l'état du droit dans une spécialité. La liste suivante répertorie les plus connues d'entre elles (les liens cliquables renvoient aux fiches documentaires Jurisguide) :

- Editions Dalloz : [Encyclopédie juridique Dalloz](#) (en version papier et sur Dalloz.fr)
- [Editions Lamy](#) (en version papier et sur Lamyline.fr)
- [Editions LexisNexis](#) : JurisClasseurs (en version papier et sur LexisNexis.fr)
- [Editions législatives](#) : Dictionnaires permanents (en version papier et sur ELnet)
- [Lexbase](#) (en ligne)

Pour en savoir plus, voir notamment la fiche pédagogique "[Encyclopédies : panorama](#)".

4. Mémentos

Un mémento est une sorte d'aide-mémoire présentant une synthèse des connaissances de base dans une matière.

Le repérage des mémentos peut se faire grâce à la présence du terme " mémento " ou "panorama" dans le titre ou le nom de la collection.

Remarque : les Editions Francis Lefebvre publient une collection intitulée "Mémento", mais qui diffère totalement des mémentos traditionnels. Destinés à des spécialistes, ces mémentos présentent un panorama complet des connaissances nécessaires à une spécialité, envisagé sous un angle pratique et organisé selon une méthodologie simple permettant d'accéder rapidement à l'information.

5. Mélanges

Les mélanges sont des recueils d'études rédigées afin de rendre hommage à un maître de la discipline, dont le nom apparaît dans le titre retenu. Ces ouvrages peuvent parfois être difficiles à repérer, du fait notamment de la présence de plusieurs auteurs et de la variété des appellations ("mélanges", "études offertes à", "écrits en hommage à", "liber amicorum", etc.).

Attention : tous les catalogues de bibliothèques ne permettent pas de faire des recherches d'articles de mélanges. Ainsi, à moins de déjà connaître le fonctionnement du catalogue utilisé, il vaudra mieux lancer une recherche en utilisant comme mots-clés le nom de la personne à qui il est rendu hommage, et le nom du directeur de la publication (s'il y en a un) et/ou l'appellation retenue (si on la connaît). Exemple : utiliser les mots-clés "bouloc" et "mélanges" pour trouver l'ouvrage intitulé *Les droits et le Droit : mélanges dédiés à Bernard Bouloc* (Dalloz, 2007).

6. Colloques

Cette catégorie regroupe les actes ou comptes-rendus de manifestations scientifiques telles que : colloques, congrès, entretiens, journées d'études, rencontres, séminaires, symposium, tables rondes.

Dans les catalogues des bibliothèques françaises, la recherche peut se faire par le terme "Congrès" quelle que soit la forme de la manifestation.

7. Ouvrages de méthodologie

Les ouvrages de méthodologie permettent de se former aux divers exercices proposés en cours ou en travaux dirigés : dissertations, commentaires d'arrêt, cas pratiques, travaux dirigés, exercices, etc. Ils permettent aussi d'acquérir des méthodes de travail.

Le repérage de ces documents peut se faire par le titre de l'ouvrage (*Je veux réussir mon droit, La méthodologie du commentaire d'arrêts en schémas, Travaux dirigés du droit des [nom du droit concerné]*).

8. Travaux universitaires

Pour approfondir la recherche vers les travaux universitaires (thèses et mémoires), se reporter à [la page correspondante](#).

Dernière mise à jour par Fanny FALTOT (SCD Paris Nanterre) en novembre 2019.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).